

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL
- Révision de l'inventaire des équipements dont la gestion est transférée aux
Mairies de Secteur.

20-36106-DSG *1001*

- 0 -

Madame la Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le Code Général des Collectivités Territoriales (Livre cinquième, dispositions particulières) prévoit l'établissement d'un inventaire des équipements dont les Conseils d'arrondissements doivent assurer la gestion en application de l'article L.2511-18 du même code.

Après examen par les services municipaux concernés des demandes émanant des Mairies de Secteur, un certain nombre d'équipements répondant aux critères définis par la loi ont été soit inscrits soit retirés de leur inventaire.

Ce sont ces modifications, consignées dans le tableau annexé au présent rapport, qui ont été prises en compte dans le nouvel état que nous vous proposons d'adopter.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N°82/1169 DU 31 DECEMBRE 1982 ET LA CIRCULAIRE N° 8394 DU 8
AVRIL 1983
VU LA LOI N°83/663 DU 22 JUILLET 1983
VU LA LOI N°87/509 DU 9 JUILLET 1987 ET LE DECRET N°88/620 DU 6 MAI 1988
VU LA LOI N°2002-276 DU 27 FEVRIER 2002
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE Est adopté l'inventaire des équipements dont la gestion est transférée aux
Conseils d'arrondissements des Mairies de Secteur ci-annexé.

Vu pour enrôlement
LA MAIRE DE MARSEILLE
Signé : Michèle RUBIROLA

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL
- DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES FINANCES ET DES MOYENS GENERAUX -
Dotations financières 2021 allouées aux Mairies de Secteur.**

20-36107-DSG/002

- 0 -

Madame la Maire, sur proposition de Monsieur l'Adjoint en charge des Finances, des Moyens Généraux et des Budgets Participatifs, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Aux termes de l'article L.2511-40 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal arrête chaque année les modalités de répartition des sommes destinées aux dotations des arrondissements, et délibère sur le montant total des crédits qu'il se propose d'inscrire à ce titre au budget de la commune pour l'exercice suivant.

Les recettes dont disposent les Conseils d'Arrondissements sont constituées d'une Dotation de Fonctionnement et d'une Dotation d'Investissement.

* La Dotation de Fonctionnement :

Conformément à l'article L.2511-38 du Code Général des Collectivités Territoriales, elle se compose d'une Dotation de Gestion Locale (DGL) et d'une Dotation d'Animation Locale (DAL) :

* La Dotation de Gestion Locale (DGL)

Elle est attribuée au titre des équipements transférés et services qui relèvent des attributions des Conseils d'Arrondissements.

Son mode de calcul défini par le législateur à l'article L.2511-39, prévoit deux parts :

- une première part, qui ne peut être inférieure à 80% du montant total des dotations des arrondissements, et dont la répartition est faite en fonction de l'importance relative des dépenses de fonctionnement des équipements transférés,

- une deuxième part (20%) répartie entre les groupes d'arrondissements, en tenant compte de la population, des bases d'imposition de la taxe d'habitation et de la composition socioprofessionnelle de chaque groupe d'arrondissements.

La charge correspondant aux équipements qui relèvent des attributions des Mairies de Secteur est obtenue par :

- l'application des ratios actualisés par les Délégations Générales concernées (coût par type d'équipements sportifs ou sociaux ainsi que prix au m² selon la nature de la végétation pour les espaces verts),

- les ajouts et retraits à l'inventaire des sommes allouées pour la gestion des équipements transférés,

- l'application du taux d'inflation prévisionnel estimé à 0,5 % pour 2021.

Les dépenses de fluides et d'énergie ne pouvant être totalement individualisées par équipement, un montant forfaitaire de 1 237 888 Euros a été alloué au titre de 2021.

Ainsi, la répartition de la DGL est la suivante :

Mairies de Secteur	80% En Euros	20% En Euros	Fluides En Euros	DGL 2021 En Euros
1 ^{er} secteur	973 663	213 139	113 869	1 300 671
2 ^{ème} secteur	640 286	246 555	85 089	971 930
3 ^{ème} secteur	1 415 018	272 746	161 935	1 849 699
4 ^{ème} secteur	1 126 279	319 193	138 688	1 584 160
5 ^{ème} secteur	1 514 546	382 218	181 988	2 078 752
6 ^{ème} secteur	1 224 422	332 094	149 342	1 705 858
7 ^{ème} secteur	1 999 640	497 561	239 597	2 736 798
8 ^{ème} secteur	1 427 650	316 870	167 380	1 911 900
Total	10 321 504	2 580 376	1 237 888	14 139 768

Il convient de renouveler en 2021 l'attribution de la dotation supplémentaire de 100 000 Euros allouée à la Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements, pour le traitement et la gestion du fonds des archives actives et pour les PACS conclus sur les territoires des villes de Marseille, Plan de Cuques et Allauch.

Il convient de régulariser la dotation de la Mairie des 1^{er} et 7^{ème} arrondissement pour le transfert anticipé, depuis novembre 2019, d'un espace vert situé dans le 7^{ème} arrondissement, à hauteur de 2 000 Euros.

* La Dotation d'Animation Locale

Elle finance, notamment, les dépenses liées à l'information des habitants du secteur, à la démocratie et à la vie locales, en particulier aux activités culturelles et aux interventions motivées par des travaux d'urgence présentant le caractère de dépenses de fonctionnement et liés à la gestion des équipements. Conformément à l'article L.2511-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, elle est calculée et répartie entre les arrondissements en tenant compte notamment de la population et du taux d'inflation.

* La Dotation d'Investissement

Par application de l'article L.2511-36-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est ouvert à l'état spécial de chaque groupe d'arrondissements une section d'investissement dont le montant forfaitaire est de 2 Euros par habitant.

Au-delà de la stricte application des textes concernant les dotations financières allouées aux Mairies de secteur, une réflexion d'ensemble sera initiée sur leur rôle, leurs fonctions, en lien avec les équipements dont elles ont la charge et leurs moyens/ressources.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N°82-1169 DU 31 DECEMBRE 1982
VU LA LOI N°83-663 DU 22 JUILLET 1983
VU LA LOI N°27-509 DU 9 JUILLET 1987
VU LA LOI N°2002-276 DU 27 FEVRIER 2002
VU LE DECRET N°88-620 DU 6 MAI 1988
VU LE DECRET N°2012-1479 DU 27 DECEMBRE 2012
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE 1

Est approuvé le montant total des sommes allouées aux Conseils d'Arrondissements au titre des Dotations de Fonctionnement et d'Investissement pour 2021 conformément aux tableaux suivants :

Dotation de Fonctionnement 2021 en Euros :

Mairies de Secteur	DGL 2021	DAL 2021	Dotation de Fonctionnement 2021
1 ^{er} secteur	1 302 671	27 084	1 329 755
2 ^{ème} secteur	971 930	26 583	998 513
3 ^{ème} secteur	1 849 699	34 317	1 884 016
4 ^{ème} secteur	1 684 160	45 151	1 729 311
5 ^{ème} secteur	2 078 752	47 907	2 126 659
6 ^{ème} secteur	1 705 858	42 646	1 748 504
7 ^{ème} secteur	2 736 798	56 141	2 792 939
8 ^{ème} secteur	1 911 900	33 284	1 945 184
Total	14 241 768	313 113	14 554 881

Dotation d'Investissement 2021 en Euros :

Mairies de Secteur	Population (Recensement 2020)	Dotation d'Investissement 2021 (en Euros)
1 ^{er} secteur	75 195	150 390
2 ^{ème} secteur	73 863	147 726
3 ^{ème} secteur	95 290	190 580
4 ^{ème} secteur	125 457	250 914
5 ^{ème} secteur	133 084	266 168
6 ^{ème} secteur	118 472	236 944
7 ^{ème} secteur	155 950	311 900
8 ^{ème} secteur	92 504	185 008
Total	869 815	1 739 630

ARTICLE 2 Les dépenses correspondantes seront inscrites au Budget Primitif 2021 de la Ville.

Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DES
FINANCES, DES MOYENS GÉNÉRAUX ET DES
BUDGETS PARTICIPATIFS
Signé : Joël CANICAVE

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'URBANISME, DU FONCIER ET DU PATRIMOINE - Convention de partenariat et de financement relative à l'élaboration du schéma des équipements publics de proximité du projet partenarial d'aménagement du Centre-Ville de Marseille.

20-35701-DGAUFP/003

- 0 -

Madame la Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée à l'Urbanisme et au Développement harmonieux de la Ville, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibérations n°19/0558/UAGP du 17 juin 2019 et n°19/0804/UAGP du 16 septembre 2019, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA) du centre-ville de Marseille, dont l'objectif principal est de mettre en œuvre une stratégie d'intervention coordonnée et un projet majeur de requalification urbaine du Centre-Ville de Marseille sur un périmètre de plus de 1 000 hectares.

Conclu pour une durée de 15 ans, le projet associe la Métropole Aix-Marseille Provence, l'État, le Conseil Départemental, l'Établissement Public Euroméditerranée, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque des Territoires, l'Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur (EPF PACA) et l'association régionale des organismes HLM (ARHLM).

Il définit et organise le programme de travail et d'actions partenariales à engager :

- la lutte contre l'habitat indigne et la restauration du patrimoine bâti ;
- l'amélioration de l'attractivité et de la qualité résidentielle ;
- la redynamisation de la fonction économique et commerciale.

et se décline au plan opérationnel avec la création de :

* la Grande Opération d'Urbanisme (GOU), périmètre d'intervention prioritaire du PPA de plus de 300 hectares dans lequel sont identifiés 4 îlots particulièrement dégradés dans les quartiers de Noailles, de la Belle de Mai et de la Villette et sur lesquels porteront les premières actions,

* la Société Publique d'Aménagement d'Intérêt National (SPLA-IN) associant dans son Conseil d'Administration la Métropole, majoritaire, l'État et la Ville pour mettre en œuvre le projet dans sa phase opérationnelle.

Le projet, établi dans ses grandes orientations et doté des outils de mise en œuvre, peut désormais être engagé et commencer par les études générales prescrites dans le dossier de création du PPA.

Ainsi, l'élaboration du schéma des équipements publics de proximité du Centre-Ville de Marseille s'inscrit dans l'action 1 du Projet Partenarial d'Aménagement.

Il est porté par la Ville de Marseille qui en a la compétence.

L'amélioration substantielle du niveau de service offert aux habitants par les équipements publics de proximité est en effet un élément important de la qualité de vie et de la relance de l'attractivité du Centre-Ville de Marseille. Elle nécessite la définition d'un projet d'ensemble à l'échelle du périmètre du PPA qui coordonne, complète et optimise le maillage existant. Le PPA doit ainsi permettre de hausser notablement le niveau de service, de répondre aux objectifs d'insertion sociale de publics fragilisés (éducation, accès au droit...), d'anticiper l'évolution des attentes et d'innover pour faire du centre-ville un espace de référence pour les équipements de proximité.

L'AGAM contribue depuis de nombreuses années à la définition des politiques d'équipements sur la Ville de Marseille et ses différents secteurs et elle dispose d'une compétence et expérience complète sur la plupart des équipements concernés : contribution actuelle au Plan Ecole d'Avenir, plusieurs études sur les besoins d'écoles, suivi permanent de l'offre d'accueil de la petite enfance et des besoins, schémas des équipements sportifs et des piscines, équipements culturels et sociaux, diagnostics et propositions sur les espaces publics et verts, observatoire des équipements, prospective démographique régulière sur les quartiers de Marseille, de ce fait, elle entretient des relations régulières avec les acteurs concernés (services de la Ville, mairies de secteurs, associations...).

L'agence intervient également de façon très régulière sur de nombreuses problématiques du Centre-Ville de Marseille (mobilité, espaces publics, projets urbains, urbanisme réglementaire, patrimoine, économie, enseignement supérieur...), et a apporté sa contribution à l'élaboration du dossier de PPA, lui donnant la capacité d'articuler entre eux projets et politiques sectorielles.

C'est pourquoi, la Ville de Marseille a souhaité demander à l'AGAM de continuer à l'accompagner pour l'élaboration du schéma des équipements publics de proximité du Projet Partenarial d'Aménagement du Centre-Ville de Marseille. Cette mission "hors programme de travail" est établie sur la forme d'une Convention de Partenariat et de Financement, objet de la présente délibération.

Les travaux qui seront conduits viseront à réaliser un état des lieux et une étude prospective à l'horizon de 15 ans tenant compte des perspectives d'évolution socio-démographiques :

- En identifiant les besoins localisés pour les différents types d'équipements, en lien avec le profil des habitants et en tenant compte de l'évolution des attentes, des usages et de la conception et gestion de ces équipements ;

- En s'appuyant sur les programmations et projets préexistants portés à connaissance de l'AGAM et sur l'expertise des services de la Ville et de ses partenaires, dans une logique de coproduction ;

- Et ce, dans le cadre d'une approche d'ensemble en lien avec les autres dimensions du schéma de cohérence du PPA (l'accessibilité notamment...).

Les propositions porteront sur le périmètre du PPA et les équipements de proximité suivants : écoles maternelles et élémentaires, équipements d'accueil du jeune enfant, équipements publics médico-sociaux, socio-culturels et sportifs, jardins publics et espaces récréatifs ainsi que les équipements administratifs et d'information.

Elles ne concerneront pas les équipements de santé, l'accueil des personnes sans domicile fixe, l'hébergement d'urgence et les grands équipements contribuant au rayonnement de la Ville.

Elles porteront principalement sur les équipements gérés par la Ville de Marseille et la Métropole, en tenant compte de l'offre développée par leurs partenaires publics et privés.

Les travaux décomposés en 4 phases, analyse transversale, analyse thématique, entretiens et synthèse générale, se dérouleront sur une durée prévisionnelle de 10 mois. Seront associés à leur suivi l'ensemble des partenaires du PPA.

Le montant de la convention est arrêté à 200 000 Euros HT.

L'État participera à son financement à hauteur de 50 % du coût HT soit 100 000 Euros sur un fond de dotation pour l'accompagnement des études de lancement du PPA, dans le cadre d'une convention qui fait l'objet d'une délibération spécifique pour le présent Conseil Municipal.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LES DELIBERATIONS N°19/0558/UAGP DU 17 JUIN 2019 ET N°19/0804/UAGP
DU 16 SEPTEMBRE 2019,
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

- ARTICLE 1** Est approuvée la convention de partenariat et de financement relative à l'élaboration du Schéma des équipements publics de proximité du projet partenarial d'aménagement du Centre-Ville de Marseille ci-annexée.
- ARTICLE 2** Est approuvée la participation financière de la ville à hauteur de 200 000 Euros HT pour l'accompagnement de l'AGAM à l'élaboration du Schéma des équipements publics de proximité du projet partenarial d'aménagement du Centre-Ville de Marseille.
- ARTICLE 3** Madame la Maire ou son représentant est autorisée à signer cette convention.
- ARTICLE 4** Les crédits seront prévus aux budgets de fonctionnement 2020 et suivants.

Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MADAME L'ADJOINTE EN CHARGE DE
L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT
HARMONIEUX DE LA VILLE
Signé : Mathilde CHABOCHE

Ville
de Marseille

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'URBANISME, DU FONCIER ET DU PATRIMOINE - Convention portant attribution de la subvention pour l'élaboration du Schéma des Equipements Publics de Proximité du Projet Partenarial d'Aménagement du Centre-Ville de Marseille.

20-35704-DGAUFP /004

- 0 -

Madame la Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée à l'Urbanisme et au Développement harmonieux de la Ville, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibérations n°19/0558/UAGP du 17 juin 2019 et n°19/0804/UAGP du 16 septembre 2019, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA) du Centre-Ville de Marseille, dont l'objectif principal est de mettre en œuvre une stratégie d'intervention coordonnée et un projet majeur de requalification urbaine du Centre-Ville de Marseille sur un périmètre de plus de 1 000 hectares.

Par délibération adoptée lors du présent Conseil Municipal a été approuvé la convention de partenariat et de financement relative à l'élaboration du schéma des équipements publics de proximité du projet partenarial d'aménagement du Centre-Ville de Marseille de la Ville de Marseille et de l'AGAM.

Afin d'accompagner la mise en œuvre du Projet Partenarial d'Aménagement, l'Etat a créé un fond de dotation de 2 Millions d'Euros pour les exercices 2019 et 2020 permettant de subventionner à hauteur de 50% du montant HT des premières études.

L'élaboration du schéma des équipements publics de proximité du projet partenarial d'aménagement du Centre-Ville de Marseille d'un montant d'étude de 200 000 Euros HT est éligible à ce fond. Ainsi, une convention entre l'État et la Ville de Marseille portant attribution de la subvention de 100 000 Euros a été établie dans ce sens. (en annexe).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LES DELIBERATIONS N°19/0558/UAGP DU 17 JUIN 2019 ET N°19/0804/UAGP
DU 16 SEPTEMBRE 2019,
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

- ARTICLE 1** Est approuvée la convention portant attribution de la subvention pour l'élaboration du schéma des équipements publics de proximité du projet partenarial d'aménagement du Centre-Ville de Marseille ci annexée.
- ARTICLE 2** Madame la Maire ou son représentant est autorisée à signer cette convention.
- ARTICLE 3** La participation de l'État sera recouvrée sur les budgets 2020 et suivants.

Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MADAME L'ADJOINTE EN CHARGE DE
L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT
HARMONIEUX DE LA VILLE
Signé : Mathilde CHABOCHE

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS - DIRECTION DE LA MER - Service Mer et Littoral - Plage de la Pointe Rouge - Concession de plage - Conventions d'exploitation - Approbation de l'avenant n°2 au lot 5 et des avenants n°1 aux lots 4 et 7.

20-36011-DM / 006

- 0 -

Madame la Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint en charge de la mer, du littoral, de la biodiversité marine et des plages, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Dans le cadre du projet de valorisation de la plage de la Pointe Rouge visant à mettre en place de meilleures conditions d'accueil du public, en termes d'aménagements, la Ville de Marseille a défini une zone commerciale composée de 7 lots de plage dédiés à des services et commodités balnéaires (restauration, vente de boissons, location ou vente de produits balnéaires, animations de plage).

Par délibération n°19/0112/DDCV du 1^{er} avril 2019, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution de sept conventions d'exploitation pour une durée de six ans, aux sociétés suivantes :

- lot 1 : SAS Marinella ;
- lot 2 : SAS Mehu ;
- lot 3 : SAS BBS ;
- lot 4 : SARL le Tropicana ;
- lot 5 : SARL le Lagon Bleu ;
- lot 6 : SARL la Barque ;
- lot 7 : SARL PPR.

Par courrier du 11 avril 2019 adressé à la Ville de Marseille, la société MEHU a fait part de sa décision de renoncer à l'exploitation du lot n°2, ce qui a conduit à déclarer ce lot « sans suite ».

Conformément à l'article R.2124-31 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, les projets de convention d'exploitation ont reçu l'accord du Préfet, permettant de procéder à leur signature.

Les 3 lots suivants ont pu être notifiés en décembre 2019 :

- lot n°4 notifié à « Le Tropicana » ;
- lot n°5 « Le Lagon Bleu » ;
- lot n°7 « PPR L'Escale ».

Par délibération n°19/0478/DDCV du 17 juin 2019, le Conseil Municipal a approuvé la conclusion d'un avenant afin d'intégrer les dispositions relatives aux modalités de mise à disposition et d'exploitation des lots de plage avant la réalisation des aménagements, ainsi que le montant de la part fixe de la redevance annuelle. Les modalités de perception de la redevance et d'application d'une pénalité en cas de retard de paiement devaient également être précisées. Or, la notification des lots 4, 5 et 7 n'étant intervenue qu'en décembre 2019, l'avenant n'a donc pu être notifié.

Par ailleurs, par délibération prise lors de la présente séance, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°1 passé avec la SARL « le Lagon Bleu », actant de la cession de parts sociales de ladite société.

Pour la saison balnéaire 2019, les exploitants ont pu exercer leurs activités dans des conditions dégradées en raison de l'infructuosité de la première procédure de marché de travaux publics destinés à la réalisation du projet de valorisation de la plage de la Pointe Rouge et du décalage de la livraison des aménagements.

Les travaux ont débuté à l'issue de la saison balnéaire 2019, mais la crise sanitaire et ses conséquences, en particulier le confinement ont obligé la Ville de Marseille à suspendre la poursuite des travaux.

La saison balnéaire 2020 ne sera ainsi pas conforme aux engagements du contrat de sous traité d'exploitation de plages.

L'activité des trois exploitants, dans des conditions dégradées a une incidence financière directe sur leur économie.

Devant ces difficultés, la Ville de Marseille consent à réduire de moitié la part fixe de la redevance annuelle, à verser par les exploitants. La passation d'un avenant (n°1 pour les lots 4 et 7 et n°2 pour le lot 5) aux conventions d'exploitation permet d'intégrer les dispositions relatives aux modalités de mise à disposition et d'exploitation de ces lots de plage avant achèvement des travaux ainsi que la fixation du montant de la part fixe de la redevance annuelle.

L'avenant qui sera applicable pour toute la saison balnéaire 2020 précisera également les modalités de perception de la redevance et d'application d'une pénalité en cas de retard de paiement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LE CODE GENERAL DE LA PROPRIETE DES PERSONNES PUBLIQUES
VU LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE
VU LA DELIBERATION N°19/0112/DDCV DU 1^{ER} AVRIL 2019
VU LA DELIBERATION N°19/0478/DDCV DU 17 JUIN 2019
VU LA DELIBERATION N°20//DDCV DU 5 OCTOBRE 2020
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

- ARTICLE 1** La délibération n°19/0478/DDCV du 17 juin 2019 est rapportée.
- ARTICLE 2** Est approuvé l'avenant n°1, ci-annexé, à la convention d'exploitation du lot n°4, passée avec la SARL Le Tropicana.
- ARTICLE 3** Est approuvé l'avenant n°1, ci-annexé, à la convention d'exploitation du lot n°7, passée avec la SARL PPR.
- ARTICLE 4** Est approuvé l'avenant n°2, ci annexé, à la convention d'exploitation du lot 5, passée avec la SARL Le Lagon Bleu.
- ARTICLE 5** Madame la Maire, ou son représentant est autorisée à signer les avenants.

ARTICLE 6

Les recettes afférentes seront constatées sur les budgets 2020 et suivants.

Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DE LA
MER, DU LITTORAL, DE LA BIODIVERSITÉ
MARINE ET DES PLAGES
Signé : Hervé MENCHON

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION
DES PARCS ET JARDINS - SERVICE ARBORICULTURE ET PRODUCTIONS
HORTICOLES - Travaux d'arboriculture, sur les terrains des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème},
6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}, 10^{ème} et 12^{ème} arrondissements de la Ville de Marseille.

20-35591-DPJ /007

- 0 -

Madame la Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe en charge des Espaces Verts, des Parcs et Jardins et du retour de la Nature en Ville, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Les travaux d'arboriculture dans les parcs, jardins, écoles, cimetières, terrains sportifs et propriétés communales, nécessitent de faire appel à des entreprises possédant les moyens et les qualifications nécessaires pour les réaliser.

Le marché en cours pour assurer ces prestations sur les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}, 10^{ème} et 12^{ème} arrondissements viendra à expiration en août 2021.

Il convient donc de procéder à son renouvellement afin d'éviter toute interruption dans l'exécution des prestations et d'assurer ainsi la continuité des missions de service public.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
VU LE CODE DES MARCHES PUBLICS
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1

Est approuvé le lancement d'une consultation relative à la réalisation des travaux d'arboriculture sur les terrains des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}, 10^{ème} et 12^{ème} arrondissements de la Ville de Marseille.

ARTICLE 2

Les dépenses correspondantes seront inscrites sur les budgets 2021 et suivants.

Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MADAME L'ADJOINTE EN CHARGE DES
ESPACES VERTS, DES PARCS ET JARDINS,
ET DU RETOUR DE LA NATURE EN VILLE
Signé : Nassera BENMARNIA

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PARCS ET JARDINS - SERVICE ESPACES VERTS - Mission d'étude des caractéristiques hydrogéologiques et hydrodynamiques de l'aquifère du Parc Borély - 8ème arrondissement - Lancement d'une consultation.

20-35657-DPJ/008

- 0 -

Madame la Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe en charge des Espaces Verts, des Parcs et Jardins et du retour de la Nature en Ville, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le parc Borély, le golf et l'hippodrome sont situés au-dessus de la nappe aquifère de l'Huveaune, dans laquelle est pompée l'eau nécessaire à l'arrosage. Ainsi, 7 forages ont été créés, 4 sur le golf, 1 sur l'hippodrome et 2 sur le parc Borély. Le forage de l'hippodrome n'est plus utilisé car il capte de l'eau salée. Le forage du golf, à proximité de l'Huveaune, produit de l'eau saumâtre chargée en limons.

Aussi, il apparaît indispensable de définir exactement le contour de la nappe phréatique sous l'ensemble de ces espaces afin de déterminer les risques de remontée d'eau salée.

En effet, si le biseau d'eau salée venait à recouvrir l'eau douce, il deviendrait difficile de maintenir la végétation du parc Borély et a fortiori d'étendre la végétation sur les espaces de l'hippodrome et du golf.

La Direction des Parcs et Jardins propose de lancer une étude permettant d'élaborer un bilan en eau de l'aquifère sur 12 mois avec des enregistrements de données en continu à l'aide de piézomètres instrumentés pour définir notamment, après l'exploitation des résultats :

- l'incidence quantitative du pompage sur la ressource,
- l'évolution du niveau d'eau en phase d'exploitation,
- le degré et la vitesse de recharge de la nappe d'eau souterraine (niveau haut et niveau bas),
- le volume d'eau pouvant être pompé sans la remontée du biseau d'eau salée et sans endommager la capacité de recharge de la nappe.

Cette étude permettra également de préciser le type de végétation qu'il faut envisager d'implanter sur ces secteurs qui dépendent de la quantité et de la qualité de l'eau présente en sous-sol.

Pour répondre au mieux à ces questions, la Ville de Marseille souhaite lancer une consultation pour la réalisation de cette mission.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Est approuvé le lancement d'une consultation pour l'étude des caractéristiques hydrogéologiques et hydrodynamiques de l'aquifère du parc Borély situé dans le 8^{ème} arrondissement de Marseille.

ARTICLE 2 Les dépenses correspondantes seront imputées sur les budgets 2021 et suivants.

Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MADAME L'ADJOINTE EN CHARGE DES
ESPACES VERTS, DES PARCS ET JARDINS,
ET DU RETOUR DE LA NATURE EN VILLE
Signé : Nassera BENMARNIA

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION
DES PARCS ET JARDINS - SERVICE ESPACES VERTS - Aménagements paysagers
du parc des Soeurs Franciscaines Missionnaires de Marie - 6^{ème} arrondissement
- Approbation de l'opération et de l'affectation de l'autorisation de programme -
Financement.

20-35662-DPJ / 009

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe en charge des Espaces Verts, des Parcs et Jardins, et du retour de la Nature en Ville, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le domaine des Soeurs Franciscaines Missionnaires de Marie situé 170, 174 et 176, rue Breteuil et rue Lacédémone dans le 6^{ème} arrondissement de Marseille a été acquis par la Ville de Marseille par voie de préemption suite à la délibération n°18/1002/UAGP du Conseil Municipal du 8 octobre 2018.

Par délibération n°19/0455/DDCV du 17 juin 2019, la Ville de Marseille a souhaité ouvrir le domaine au public afin d'offrir un nouveau parc inter-quartier dans le 6^{ème} arrondissement de Marseille d'une surface de 1 hectare. Une délibération n°19/1104/UAGP portant sur la mise en sécurité du site a été adoptée en Conseil Municipal du 25 novembre 2019.

Une première phase de travaux de sécurisation du site a alors été effectuée. Elle a concerné l'élagage ou l'abattage d'arbres dangereux, la remise en état des allées, la démolition du pavillon central, la protection par des clôtures de la partie basse et la requalification de 2 entrées (rue Lacédémone et rue Villa Paradis).

Ces interventions ont permis l'ouverture partielle du parc au public le 2 février 2020. Mais ce site n'a pour l'instant pas été restauré dans sa globalité en valorisant l'ensemble des structures paysagères du domaine et en diversifiant l'offre d'usage du public.

Aussi, la Direction des Parcs et Jardins propose un projet paysager évoquant l'épaisseur historique de ce site, jadis orné, cultivé et irrigué. Pour cela, cinq entités paysagères sont réaffirmées en tenant compte des éléments encore présents dans ce parc (murets, effet rocaille, escaliers, terrasses, etc.) :

- les terrasses cultivées s'appuient sur des petits murs de soutènement existants. Sur chacune de ces terrasses, des parcelles de jardins partagés sont à constituer ;

- les jardins de la Chapelle s'appuient sur un canevas orthogonal existant qui est à restaurer en y intégrant un élément de fontainerie (bordures végétales, carré planté de plantes médicinales, fontaine) ;

- les bosquets sont à libérer d'une partie des haies qui obstruent le champ de vision, ce qui va permettre d'ouvrir des vues vers le grand paysage des collines et d'accentuer l'effet de balcon sur la Ville. Une fontaine est à créer dans la perspective d'une allée ;

- la pinède en contrebas est à équiper d'une grande aire de jeux (toboggan, jeux d'équilibre) conçue sur-mesure sur le thème de la pinède ;

- enfin, le verger en contrebas déjà planté de quelques arbres fruitiers est à reconstituer avec des arbres apportant une ombre fraîche sous lesquels le public pourra s'installer. L'entrée rue Breteuil, proche du verger est par ailleurs à restaurer pour permettre une traversée du parc depuis tous les accès. Elle fera l'objet d'une prochaine délibération liée aux bâtiments qui l'encadrent.

L'ensemble du parc bénéficiera d'un éclairage respectueux de l'environnement, qui s'éteindra après la fermeture du parc.

La mise en œuvre de ce projet intégral est nécessaire pour que le domaine des Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie se dote d'ambiances paysagères singulières et que les riverains bénéficient d'un parc avec une offre de loisirs élargie.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'opération d'aménagements paysagers du parc des Soeurs Franciscaines Missionnaires de Marie, ainsi que l'affectation d'une autorisation de programme de 2 000 000 d'Euros nécessaire à sa réalisation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°18-1002-UAGP DU 8 OCTOBRE 2018
VU LA DÉLIBÉRATION N°19-0455-DDCV DU 17 JUIN 2019
VU LA DELIBERATION N°19-1104-UAGP DU 25 NOVEMBRE 2019
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée l'opération d'aménagements paysagers du parc des Soeurs Franciscaines Missionnaires de Marie située dans le 6^{ème} arrondissement.

ARTICLE 2 Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme «Mission Environnement et Espace Urbain », année 2020 à hauteur de 2 000 000 d'Euros pour la réalisation de l'opération susvisée.

ARTICLE 3 Madame la Maire ou son représentant, est habilitée à solliciter et à accepter des subventions, et à signer tout document correspondant.

ARTICLE 4 La dépense correspondante sera imputée sur les budgets 2020 et suivants.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MADAME L'ADJOINTE EN CHARGE DES
ESPACES VERTS, DES PARCS ET JARDINS,
ET DU RETOUR DE LA NATURE EN VILLE
Signé : Nassera BENMARNIA**

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS - DIRECTION DES
SPORTS - Attribution de subventions aux associations sportives - 3ème
répartition 2020 - Approbation de conventions - Budget primitif 2020.

20-35675-DS /40

- 0 -

Madame la Maire, sur proposition de Monsieur l'Adjoint en charge du sport et l'accès à la pratique sportive, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille souhaite apporter une aide financière aux associations sportives pour leur fonctionnement et/ou l'organisation de manifestations sportives qui ont pour son image un impact direct au niveau local, national ou international.

Ces subventions sont attribuées selon certains critères tels que le nombre de disciplines pratiquées, le nombre de licenciés et le niveau d'évolution en compétition.

Dans ce cadre il est soumis à notre approbation une deuxième répartition d'un montant global de 1 104 750 Euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Sont approuvées les conventions ci-annexées, avec les associations sportives suivantes ainsi que les subventions proposées.

Tiers	Mairie du 1 ^{er} secteur – 1/7 ^{ème} arrondissements	Euros
11815	Association Sportive Colline Notre Dame 1, rue Vauvenargues 13007 Marseille EX015433 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 51 licenciés handisports Budget prévisionnel : 32 700 Euros	2 500

76117	Association Sportive la Bombardière 27, rue des Petites Maries 13001 Marseille EX015234 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 320 licenciés football Budget prévisionnel : 145 000 Euros	10 000
76117	Association Sportive la Bombardière 27, rue des Petites Maries 13001 Marseille EX015251 : Action Projet éducatif Date : Tout au long de l'année Budget prévisionnel : 38 300 Euros	1 000
1315	Cercle des Nageurs Extrémité boulevard Charles Livon 13007 Marseille EX015141 : Action Préparation sportive 2020 Date : Tout au long de l'année Budget prévisionnel : 479 225 Euros	160 000
24726	Club Sportif du Vallon des Auffes 91, rue du Vallon des Auffes 13007 Marseille EX015217 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 38 licenciés football Budget prévisionnel : 67 980 Euros	1 000
Tiers	Mairie du 2 ^{ème} secteur – 2/3 ^{ème} arrondissements	Euros
15496	Association Sportive et Culturelle de la Jeunesse de Félix Pyat 24, boulevard Féraud 13003 Marseille EX015462 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 143 licenciés football Budget prévisionnel : 121 900 Euros	8 000
37700	Board Spirit 41, rue Jobin 13003 Marseille EX015352 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 153 licenciés skate board Budget prévisionnel : 209 000 Euros	3 000
11809	Handi Sport Marseille 15, place de la Joliette 13002 Marseille EX015329 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 22 licenciés divers sports Budget prévisionnel : 80 494 Euros	6 000
Tiers	Mairie du 3 ^{ème} secteur – 4/5 ^{ème} arrondissements	Euros
136668	Ecole Tae Kwon Do Marseille 1, impasse Blanc 13004 Marseille EX015213 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 31 licenciés tae kwon do Budget prévisionnel : 95 928 Euros	1 500
99775	Football Club Blancarde Chartreux 52, rue Beau 13004 Marseille EX015222 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 322 licenciés football Budget prévisionnel : 100 500 Euros	6 000
30625	Groupe Sportif Jean-Joseph Allemand 41, rue Saint Savournin 13005 Marseille EX015559 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 470 licenciés divers sports Budget prévisionnel : 31 800 Euros	4 000
38824	Marseille 5 Basket Ball 2, boulevard Georges Clémenceau 13004 Marseille EX015262 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 207 licenciés basket Budget prévisionnel : 111 7000 Euros	6 000

29127	Marseille Escrime Club 33 A, rue Crillon 13005 Marseille EX015473 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 280 licenciés escrime Budget prévisionnel : 229 300 Euros	22 000
12291	Team Borg 6, boulevard Aiglin 13012 Marseille EX015215 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 107 licenciés boxe française, savate Budget prévisionnel : 50 000 Euros	5 000
11804	Union Sportive 1 ^{er} Canton 54, rue Boscary 13004 Marseille EX015200 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 411 licenciés football Budget prévisionnel : 136 037 Euros	15 000
11778	Union Sportive de l'Enseignement du 1 ^{er} Degré des Secteurs de Marseille 192, rue Horace Bertin 13005 Marseille EX015456 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 11 000 licenciés divers sports Budget prévisionnel : 50 000 Euros	7 000
Tiers	Mairie du 4 ^{ème} secteur – 6/8 ^{ème} arrondissements	Euros
11873	Association Gymnique de Montredon 70, boulevard de Marseillevoyre 13008 Marseille EX015268 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 160 licenciés gymnastique Budget prévisionnel : 60 000 Euros	3 000
42210	Association Méditerranéenne de Soutien Culturel Artistique et Sportif Auberge de Jeunesse Impasse du Docteur Bonfils 13008 Marseille EX015575 : Action Pro Bolwl Contest Date : 21 au 23 Août 2020 Budget prévisionnel : 120 200 Euros	20 000
24524	Association Ovale Beach 378, avenue de Mazargues 13008 Marseille EX015509 : Action South Beach Rugby five Date : 28 au 30 Août 2020 Budget prévisionnel : 209 000 Euros	15 000
11802	Association Phocéenne des Sports de Glace Chez Madame PONCET Danielle 50, boulevard Notre Dame 13006 Marseille EX015226 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 260 licenciés patinage artistique Budget prévisionnel : 266 600 Euros	5 000
11810	Association Sports et Loisirs des Aveugles et Amblyopes 63, rue Auguste Blanqui 13006 Marseille EX015249 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 33 licenciés ski handisport Budget prévisionnel : 98 765 Euros	4 200
11810	Association Sports et Loisirs des Aveugles et Amblyopes 63, rue Auguste Blanqui 13006 Marseille EX015249 : Action Lassalade coupe de France Date : 17 janvier 2020 Budget prévisionnel : 16 660 Euros	400
15640	Association Sportive et Culturelle Algernon 272, avenue de Mazargues 13008 Marseille EX015584 : Action 36 ^{ème} course Algernon Date : 11 octobre 2020 Budget prévisionnel : 243 700 Euros	7 500
11808	Azura Club Silencieux de Marseille 1, boulevard Paul Doumer 13006 Marseille EX015497 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 26 licenciés football Budget prévisionnel : 13 440 Euros	2 000

45192	Boxe Française Paradis 24, rue Sainte Victoire 13006 Marseille EX015221 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 118 licenciés boxe française, savate Budget prévisionnel : 51 900 Euros	2 000
11872	Club Gymnique de Bonneveine 52, boulevard du Sablier 13008 Marseille EX015175 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 435 licenciés gymnastique Budget prévisionnel : 166 469 Euros	10 000
7974	Club Gymnique de St Giniez 488, avenue de Mazargues 13008 Marseille EX015389 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 503 licenciés gymnastique Budget prévisionnel : 448 741 Euros	10 000
150277	Défi de Monte Cristo Chez ID2mark 118, rue Dragon 13006 Marseille EX015565 : Action Défi de Monté Cristo Date : septembre 2020 Budget prévisionnel : 271 500 Euros	25 000
16763	Marseille Sud Olympique Roy d'Espagne Chez Monsieur Fleury Jean 17, allée Murillo 13008 Marseille EX015515 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 290 licenciés football Budget prévisionnel : 53 000 Euros	3 050
41971	Massilia Sport Event 4, avenue du Lapin Blanc 13008 Marseille EX015269 : Action 13 ^{ème} édition Freestyle Cup Date : 20 au 30 août 2020 Budget prévisionnel : 545 000 Euros	45 000
21438	Sepai Dojo Marseille Provence 265, avenue de Mazargues 13008 Marseille EX015216 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 123 licenciés karaté Budget prévisionnel : 54 450 Euros	3 000
11870	Sporting Club Montredon Bonneveine Foyer Léo Lagrange Maison des Sports de Bonneveine Place Bonnefon 13008 Marseille EX015232 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 966 licenciés divers sports Budget prévisionnel : 290 000 Euros	21 000
Tiers	Mairie du 5 ^{ème} secteur – 9/10 ^{ème} arrondissements	Euros
42200	Association Mondial Boxing 268, avenue de la Capelette 13010 Marseille EX015137 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 200 licenciés full contact Budget prévisionnel : 70 000 Euros	6 000
11887	Association Sportive de Mazargues 6, rue Raymond Roux 13009 Marseille EX015250 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 385 licenciés football Budget prévisionnel : 130 000 Euros	22 000
11888	Association Sportive de la Timone Menpenti Capelette 49, avenue Benjamin Delessert 13010 Marseille EX015163 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 167 licenciés football Budget prévisionnel : 45 164 Euros	5 000
116681	Club Midori No Bokujo 82, boulevard Paul Claudel 13009 Marseille EX015174 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 156 licenciés judo Budget prévisionnel : 85 300 Euros	3 000

130247	Club Réal Marseille Sourds 171, boulevard Pont de Vivaux 13010 Marseille EX015502 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 68 licenciés football Budget prévisionnel : 15 550 Euros	3 000
15482	Entente Culturelle et Sportive de Marseille 13, boulevard de la Pugette 13009 Marseille EX015206 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 20 licenciés divers sports Budget prévisionnel : 6 400 Euros	700
90759	Marseille Beach Team 339, chemin de Morgiou 13009 Marseille EX015300 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 36 licenciés futsal Budget prévisionnel : 175 496 Euros	1 000
90759	Marseille Beach Team 339, chemin de Morgiou 13009 Marseille EX015301 : Action 6 ^{ème} édition de Beach Soccer Week Date : 17 au 23 août 2020 Budget prévisionnel : 130 927 Euros	5 000
22381	Marseille Dolfin 12, avenue Bosc 13009 Marseille EX015522 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 131 licenciés natation Budget prévisionnel : 249 500 Euros	12 000
13810	Marseille Provence Tennis de Table Handisport 31, square Michelet 13009 Marseille EX015152 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 13 licenciés tennis de table handisport Budget prévisionnel : 62 000 Euros	15 000
114138	Marseille Technoteam 13 Faculté des sciences du sport case 10 13009 Marseille EX015361 : Action Développement du team de marque VTT Date : Tout au long de l'année Budget prévisionnel : 97 000 Euros	10 000
22378	Phocéa club Résidence de la Timone Bat G 4, rue des Fénals 13010 Marseille EX015580 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 177 licenciés football Budget prévisionnel : 51 000 Euros	4 000
11878	Société Culturelle et Omnisports de Sainte Marguerite (SCO) 1, boulevard de la Pugette 13009 Marseille EX015259 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 2 322 licenciés divers sports Budget prévisionnel : 1 284 904 Euros	50 000
	EX015284 : Action Centre de haut niveau Date : tout au long de l'année Budget prévisionnel : 252 500 Euros	35 000
	EX015261 : Action Marseille Cassis Date : 25 octobre 2020 Budget prévisionnel : 1 998 596 Euros	75 000
11797	Union Sportive du Personnel de l'Electricité et du Gaz Stade Ledec 282, boulevard Mireille Lauze 13010 Marseille EX015428 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 711 licenciés divers sports Budget prévisionnel : 523 692 Euros	20 000

Tiers	Mairie du 6 ^{ème} secteur – 11/12 ^{ème} arrondissements	Euros
11916	Amicale Cycliste Marseille Est Chez Monsieur ARNAUD 33, avenue Ellenon Bat E 13011 Marseille EX015318 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 40 licenciés cyclisme Budget prévisionnel : 107 150 Euros	2 900
7905	Association Massilia Marathon 13, boulevard Bel Air 13012 Marseille EX015574 : Action Cross de Marseille Date : 6 décembre 2020 Budget prévisionnel : 50 500 Euros	15 000
18392	Association Sportive de l'Amicale Notre Dame de Beaumont 82, boulevard Segnelay 13012 Marseille EX015342 : Action Open de Marseille de tennis de table Date : 5 et 6 septembre 2020 Budget prévisionnel : 40 000 Euros	9 000
35584	Association Sportive du Golfe de Marseille la Salette 65, impasse des Vaudrans 13011 Marseille EX015307 : Action 8 ^{ème} Open de golf de la Ville de Marseille Date : 19 et 20 septembre 2020 Budget prévisionnel : 56 000 Euros	10 000
	EX015306 : Action 4 ^{ème} Massilia Ladies Date : 19 et 20 septembre 2020 Budget prévisionnel : 14 500 Euros	3 000
11900	Club Athlétique de Marseille le Phénix Valentinois Stade de la Jouvène Pierre d'Acunto rue Raymond Pitet 13011 Marseille EX015149 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 129 licenciés football Budget prévisionnel : 27 120 Euros	3 000
11901	Club sportif Montolivet Bois Luzy 353, avenue de Montolivet 13012 Marseille EX015237 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 255 licenciés divers sports Budget prévisionnel : 185 677 Euros	2 000
11910	Euores Les Camoins La Treille Sports Stade Henri Pastour Les Camoins 13, rue Arnold 13011 Marseill EX015292 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 322 licenciés football Budget prévisionnel : 57 900 Euros	3 000
28920	Football Association Marseille Féminin Maison des Associations 462, avenue Mireille Lauze 13011 Marseille EX015312 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 145 licenciés football Budget prévisionnel : 54 420 Euros	15 000
11922	Football Club National Crimée La Renaissance 283, route des 3 Lucs 13011 Marseille EX015161 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 60 licenciés football Budget prévisionnel : 17 200 Euros	1 200
11913	Jeunesse Sportive de Saint Julien 10, rue du Groupe scolaire 13012 Marseille EX015345 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 317 licenciés football Budget prévisionnel : 128 662 Euros	7 000
15397	Judo Club la Barasse 12, traverse des Romains Le Clos Valentin 13011 Marseille EX015160 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 62 licenciés judo Budget prévisionnel : 45 000 Euros	3 500

12315	Les Archers Phocéens 2, chemin des Campanules 13012 Marseille EX015363 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 123 licenciés tir à l'arc Budget prévisionnel : 92 500 Euros	3 000
33204	Les Archers des Trois Lucs 39, avenue Alfred Blachère 13012 Marseille EX015193 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 101 licenciés tir à l'arc Budget prévisionnel : 80 456 Euros	4 000
37764	Planète Borg 12, allée des Fleurs 13012 Marseille EX015209 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 88 licenciés boxe française, savate Budget prévisionnel : 25 000 Euros	3 000
11904	Première Compagnie d'Arc de Marseille 38, avenue de la Gare Saint Menet 13011 Marseille EX015332 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 70 licenciés tir à l'arc Budget prévisionnel : 59 547 Euros	2 500
11894	Provence boxe française Les Hauts de la Martine 136, traverse de la Martine Villa 106 13011 Marseille EX015349 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 132 licenciés boxe française, savate Budget prévisionnel : 32 500 Euros	3 000
35283	Ring Olympique Marseille Salle Jean et Gilbert Molina 47, rue des Crottes 13011 Marseille EX015313 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 61 licenciés boxe anglaise Budget prévisionnel : 8 400 Euros	4 300
27624	Rugby Club Marseillais 3, avenue Jean Compadiou 13012 Marseille EX015310 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 255 licenciés rugby Budget prévisionnel : 228 570 Euros	4 000
29402	Savate Club Valentine 153, route des 3 Lucs 13011 Marseille EX015214 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 85 licenciés boxe française, savate Budget prévisionnel : 142 000 Euros	3 000
20132	Sporting Club d'Air Bel 462, avenue Mireille Lauze 13011 Marseille EX015492 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 409 licenciés football Budget prévisionnel : 415 000 Euros	31 000
11907	Sports Olympique Caillolais 8, chemin du Cimetière Ancienne école de garçons les Caillols 13012 Marseille EX015328 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 393 licenciés football Budget prévisionnel : 195 000 Euros	8 000
24731	Team Marseille Blue Stars 216, chemin de Saint Marcel BP 8006 13367 Marseille Cedex 11 EX015496 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 282 licenciés football américain Budget prévisionnel : 176 200 Euros	15 000

11903	Union Sportive de Saint Marcel Château Saint Jacques Bat M – 56, boulevard de la Valbarelle – 13011 Marseille EX015570 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 281 licenciés basket Budget prévisionnel : 72 500 Euros	6 500
11902	Union Sportive des Cheminots de la Grande Bastide Stade Jean Dato avenue Bouyala d'Arnaud 13012 Marseille EX015113 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 632 licenciés divers sports Budget prévisionnel : 200 000 Euros	10 000
11805	Union Sportive Michelis Cercle Robert Calvani Espace Antoine Eghikian 4, avenue du Pontet 13011 Marseille EX015138 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 269 licenciés football Budget prévisionnel : 138 000 Euros	7 000
38646	Vallée de l'Huveaune Rugby Club Marseille 81, traverse des Ecoles 13011 Marseille EX015518 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 259 licenciés rugby Budget prévisionnel : 323 764 Euros	15 000
38646	Vallée de l'Huveaune Rugby Club Marseille 81, traverse des Ecoles 13011 Marseille EX015557 : Action 3 ^{ème} Seven Ladies Date : décembre 2020 Budget prévisionnel : 33 600 Euros	4 000
11919	Vélo Club de Marseille 39, traverse Gaston de Flotte 13012 Marseille EX015321 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 19 licenciés cyclisme Budget prévisionnel : 13 000 Euros	1 500
11930	Vélo Club Excelsior de Marseille 58, avenue des Caillols Résidence Marie Christine Bat D15 13012 Marseille EX015417 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 73 licenciés cyclisme Budget prévisionnel : 29 510 Euros	1 000
11915	Vélo Club la Pomme Marseille 462, boulevard Mireille Lauze 13011 Marseille EX015178 : Action Grand prix Marseille Est Date : novembre 2020 Budget prévisionnel : 12 730 Euros	3 000
Tiers	Mairie du 7 ^{ème} secteur – 13/14 ^{ème} arrondissements	Euros
22111	Association Boxing Club de Saint Jérôme Cité les Balustres place des Manadiers 13013 Marseille EX015386 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 38 licenciés boxe anglaise Budget prévisionnel : 91 600 Euros	5 000
37759	Association de Développement des Sports de Petites Surfaces 8, traverse Charles Susini BP 02 13013 Marseille EX015279 : Action 5 ^{ème} édition Tri ball sports animations 2020 Date : octobre 2020 Budget prévisionnel : 17 300 Euros	3 000
11932	Burel Football Club 74, rue Chaluset 13014 Marseille EX015308 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 410 licenciés football Budget prévisionnel : 144 900 Euros	11 000

11935	Club Athlétique Gombertois 7 Bis, chemin des Mourets Château Gombert 13013 Marseille EX015377 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 231 licenciés football Budget prévisionnel : 72 700 Euros	10 000
32677	Défi Sport 58, avenue Corot Résidence Corot Bat F 13013 Marseille EX015231 : Action Défi grimpe 2020 Date : octobre 2020 Budget prévisionnel : 17 650 Euros	1 500
60101	Escrime Provence 1 Bis, impasse des Indépendants 13013 Marseille EX015542 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 123 licenciés escrime Budget prévisionnel : 119 500 Euros	8 000
107957	FC Bocage Fondacle les Olives Résidence le Duc Bat BB3 160, chemin des Jonquilles 13013 Marseille EX015597 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 163 licenciés football Budget prévisionnel : 51 000 Euros	4 000
93069	Flamants Club Loisirs Malpassé Les Lavandes Bat K3 43, avenue Saint Paul 13013 Marseille EX015425 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 320 licenciés football Budget prévisionnel : 168 094 Euros	8 000
11938	Jeunesse Olympique Saint Gabriel 88, chemin de Gibbes 19 Groupe Paul Strauss 13014 Marseille EX015335 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 248 licenciés football Budget prévisionnel : 77 500 Euros	13 000
34792	Marseille VTT Passion 7, avenue Paul Dalbret 13013 Marseille EX015190 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 60 licenciés VTT Budget prévisionnel : 38 700 Euros	2 500
17599	Meds Baseball et Softball Club 8, rue du Taoumé Les Olives 13013 Marseille EX015410 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 93 licenciés baseball, softball Budget prévisionnel : 42 000 Euros	4 000
24728	Sporting Club Frais Vallon Ancien centre commercial 51, avenue de Frais Vallon 13013 Marseille EX015585 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 94 licenciés football Budget prévisionnel : 96 000 Euros	4 000
42198	Sud Action Villa 7 – 55, rue des Polytres 13013 Marseille EX015553 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 252 licenciés handball Budget prévisionnel : 138 000 Euros	5 000
11801	Union Sportive des Cheminots Marseillais 2, allée Marcel Soulat Cité SNCF 13014 Marseille Cedex 14 EX015500 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 597 licenciés divers sports Budget prévisionnel : 187 659 Euros	14 000
11929	Vélo Club Gombertois 35, avenue de Château gombert 13013 Marseille EX015238 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 78 licenciés cyclisme Budget prévisionnel : 30 730 Euros	2 000

11929	Vélo Club Gombertois 35, avenue de Château gombert 13013 Marseille EX015326 : Action Trophée régional du jeune vététiste 2020 Date : 8 mars 2020 Budget prévisionnel : 3 500 Euros	1 000
Tiers	Mairie du 8 ^{ème} secteur – 15/16 ^{ème} arrondissements	Euros
32950	Association Sportive des Tourelles 409, chemin de la Madrague Ville 13015 Marseille EX015252 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 6 licenciés foot fauteuil Budget prévisionnel : 6 950 Euros	1 000
11952	Athlétic Club Phocéén 41, boulevard Simon Bolivar 13015 Marseille EX015154 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 239 licenciés athlétisme Budget prévisionnel : 142 100 Euros	6 000
15598	Athlétic Sport Busserine 32, chemin des Baumillons Résidence les Danaïdes Bat A 13015 Marseille EX015598 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 249 licenciés football Budget prévisionnel : 84 000 Euros	10 000
11958	Avenir Sportif des Ayalades 10/11, HLM les Ayalades boulevard de la Padouane 13015 Marseille EX015369 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 64 licenciés football Budget prévisionnel : 31 000 Euros	2 500
136654	Boxing Club de St Louis 8, boulevard Denis Papin 13015 Marseille EX015172 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 23 licenciés boxe anglaise Budget prévisionnel : 26 660 Euros	3 000
91701	Handi Sud Basket 8, impasse Notre Dame Limite 13015 Marseille EX015463 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 23 licenciés basket Budget prévisionnel : 179 590 Euros	25 000
11959	Jeunesse Sportive Arménienne de Saint Antoine CAQ le Chalet 20, rue Vert Clos 13015 Marseille EX015405 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 212 licenciés football Budget prévisionnel : 79 500 Euros	8 000
41053	Marseille Treize Avenir 23, boulevard Simon Bolivar 13015 Marseille EX015158 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 221 licenciés rugby Budget prévisionnel : 101 600 Euros	18 000
108861	Noble Art Boxing 15 177, chemin de Saint Antoine Le Montleric Bat 3 B 13015 Marseille EX015157 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 200 licenciés boxe anglaise Budget prévisionnel : 80 000 Euros	8 000
73469	Saint Henri Football Club 21, traverse de l'hermitage 13016 Marseille EX015470 : Action Développement du football féminin Date : tout au long de l'année Budget prévisionnel : 84 800 Euros	6 000
11823	Ski Club Marseille Saint Antoine Maison des Sports impasse Pigala 13015 Marseille EX015275 : Fonctionnement Nombre de licenciés : 72 licenciés ski Budget prévisionnel : 144 365 Euros	4 000

Tiers	Hors Marseille	Euros
113908	Marseille Sports Outdoor 11, rue des Boileaux 13380 Plan de Cuques EX015415 : Action Urban Elements 2020 Date : 18 et 19 juillet 2020 Budget prévisionnel : 423 551 Euros	13 000

ARTICLE 2 Pour les manifestations sportives, les subventions ne pourront être versées qu'après leur déroulement effectif.

ARTICLE 3 Madame la Maire ou son représentant est habilitée à signer les conventions susvisées.

ARTICLE 4 La dépense correspondante d'un montant de 1 104 750 Euros sera imputée sur le Budget Primitif 2020 - DS 51502 – fonction 40 – nature 6574.1 – action 20190701.

Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DU SPORT
ET DE L'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE
Signé : Sébastien JIBRAYEL

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS - DIRECTION DES SPORTS - Convention de Délégation de Service Public n°18/0621 pour la gestion et l'exploitation du Complexe Sportif René Magnac - Approbation de l'avenant n°3 portant indexation de l'annexe 7.1 de la convention concernant les tarifs des activités de service public et la suppression de la mission de service public déléguée relative à la gestion et l'exploitation des activités de forme et de bien-être.

20-36018-DS /11

- 0 -

Madame la Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint en charge du sport et de l'accès à la pratique sportive, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°18/0557/ECSS du 25 juin 2018, le Conseil Municipal a attribué à la SAS « Complexe Sportif Grand Saint Giniez » (SAS CSGSG) la convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Complexe Sportif René Magnac. Cette convention n°18/0621 notifiée le 26 juillet 2018 a pris effet à compter du 26 août 2018 pour une durée de cinq ans.

Cette convention a, depuis, fait l'objet d'un avenant n°1 approuvé par délibération du Conseil Municipal n°19/0981/ECSS du 16 septembre 2019 et notifié le 30 octobre 2019 relatif à l'ajustement d'un tarif de service public, la simplification de l'indexation et la modification des horaires d'ouverture de la salle de remise en forme. Un avenant n°2 a été approuvé par délibération du Conseil Municipal n°19/1236/ECSS du 25 novembre 2019 et notifié le 20 décembre 2019 concernant le remboursement de pertes d'exploitation, travaux et surconsommation d'eau.

Un des objectifs généraux de la politique sportive de la Ville Marseille est de favoriser l'accès des plus jeunes à la pratique sportive dans lequel s'inscrit l'obligation contractuelle d'achat des séances de natation et de tennis à destination des publics scolaires prioritaires que sont les élèves des écoles maternelles et primaires, publiques et privées de la Ville de Marseille.

Conformément à l'article 24 de la convention, le prix d'achat par la Ville de Marseille de la séance de piscine et de tennis fait l'objet d'une indexation annuelle par application de l'indice C résultant de la formule fixée à l'article 23.1 de la convention. Le prix de la séance de natation passera ainsi de 84 Euros TTC à 87,80 Euros TTC et celui du tennis passera de 62,40 Euros TTC à 65,20 Euros TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°3 à la convention de délégation de service public intégrant l'indexation de la grille tarifaire des activités de service public pour qu'elle soit applicable à compter de la notification de l'avenant 3 au Délégué. A cette date, l'annexe 7.1 ter se substituera à l'annexe 7.1 bis.

Par ailleurs, lors du renouvellement de la délégation, l'offre du Délégataire était notamment basée sur le développement des abonnements à la salle de remise en forme. En effet, les plages horaires avaient été élargies par rapport à la délégation précédente grâce notamment à l'investissement dans un contrôle d'accès permettant le libre accès par badge des membres à la salle de sport.

En janvier 2019, une nouvelle réglementation est venue imposer la surveillance physique de ce type de salle (et non pas par vidéosurveillance), alourdissant ainsi les charges de personnel du délégataire.

Pour toutes les raisons citées précédemment, l'activité relative à la salle de remise en forme est fortement déficitaire depuis le début de l'exploitation.

Fort de ces constats, conformément à l'article 27 de la convention, le Délégataire a proposé de se dégager de ses missions de service public de gestion et d'exploitation des activités de forme et de bien-être visées à l'article 2 de la convention relatif aux missions confiées au délégataire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE
VU LA DELIBERATION N°18/0557/ECSS DU 25 JUIN 2018
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé l'avenant n°3 ci-annexé à la convention de délégation de service public n°18/0621 pour la gestion et l'exploitation du Complexe sportif René Magnac, portant indexation de l'annexe 7.1 de la convention concernant les tarifs de services public et la suppression de la mission de service public déléguée relative à la gestion et l'exploitation des activités de forme et de bien-être.

ARTICLE 2 La Maire ou son représentant est autorisée à signer cet avenant et tout document afférent à son exécution.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DU SPORT
ET DE L'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE
Signé : Sébastien JIBRAYEL**